	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-066		Diffusion : B	Date d'émission : 27 avril 2005	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : DASSAULT AVIATION		Type(s) de matériel(s) : Avions FALCON 900 EX			
Certificat(s) de type n° 163 Fiche(s) de données n° 163					
Chapitre ATA : 53	Objet : Rivets manquants sur le mât moteur central				

1. APPLICABILITE :

Avions FALCON 900 EX dont les numéros de série sont compris entre 1 et 137 inclus, à l'exception de ceux ayant déjà reçu l'application du Bulletin Service (BS) DASSAULT AVIATION F900 EX-220.

2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) fait suite à la découverte en production de l'absence de deux rivets au niveau du mât moteur central.

Cette situation peut menacer, à long terme, l'intégrité du mât moteur et ainsi la sécurité de l'avion.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Sauf si déjà accomplies, les actions suivantes sont rendues obligatoires à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN :


- Au plus tard à l'atteinte des 7 500 heures de vol depuis neuf, appliquer le Bulletin Service DASSAULT AVIATION F900 EX-220.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service DASSAULT AVIATION F900 EX-220 édition originale (Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

07 mai 2005.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-066	Diffusion : B	Date d'émission : 27 avril 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :
DASSAULT Customer Service Manager/Field Service Representative.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-3628 du 20 avril 2005.